



# Compte-rendu succinct de la séance publique du Conseil Municipal en date du jeudi 22 novembre 2018 à l'hôtel de ville 165, rue Ampère

Références :  
AV/CJL/AD/AP/JM

**Rillieux-la-Pape, le 23 novembre 2018**

Secrétariat général  
ressources  
documentaires

**Séance publique du jeudi 22 novembre 2018**

Le Conseil municipal de la commune de Rillieux-La-Pape s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances en date du **vingt deux novembre deux mille dix huit après convocation légale,**

**Affaire suivie**  
**par :** Anne PRAT  
04.37.85.00.18

**Sous la présidence de monsieur Alexandre Vincendet, maire de Rillieux-la-Pape**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de conseillers votants : 35

Nombre de conseillers absents : 0

**Objet :**  
CR succinct du CM  
du 22 novembre  
2018

**Présents :**

**Mesdames et messieurs :** Vincendet, Smati, Lerclerc, Perrot, Pruvost, Charvet, Monnet, Tétard, Desjames, Sève, Bérupon, Dupuy, Daas, Prot, Poizat, Pelluet, De La Cruz, Atallah à partir de 19 h 17, Petitgand, Dandel, Bozon-Guillot, Cachard, Belhout, Darne, Desmet, Combier, Pin.

**Excusés Pouvoirs :**

**Mesdames et messieurs :** Nejjar donne pouvoir à Petitgand, Diss donne pouvoir à Monnet, Atallah donne pouvoir Leclerc de 19 h 00 à 19 h 17, Porcheret donne pouvoir à Pruvost, Ravigneaux donne pouvoir à Desmet, Bouvier donne pouvoir à Combier, Llubet donne pouvoir à Charvet, M'Sai donne pouvoir à Cachard, Appell donne pouvoir à Darne.

**AFFICHAGE**  
**du 27 novembre**  
**2018 au 27**  
**décembre 2018**  
**inclus**

**Absent :** 0

**Secrétaire de séance :** Monsieur Antoine Pin

**Date de convocation :** 9 novembre 2018

**Date affichage compte rendu succinct :** 27 novembre 2018

**Le Conseil municipal à l'unanimité :**

- **approuve les comptes rendus des Conseils municipaux des 29 mars et 28 juin 2018**
- **prend acte des décisions prises en application de la délibération du Conseil municipal du 14 avril 2014**

**2018/11/134 – Décision modificative n° 2 du budget principal – Exercice 2018**

Rapporteur : F. Perrot

Le Conseil municipal, **à la majorité**, décide :

**Vote**

**Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)**  
**2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,**  
**madame Bozon-Guillot**  
**+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)**  
**Contre : 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)**

- **d'adopter** la présente décision modificative n° 2 du budget principal pour l'exercice 2018, d'un montant total de – 270 925 € équilibrée à 626 435 € en section de fonctionnement et à – 897 360 € en section d'investissement.

**2018/11/135 – Décision modificative n° 2 du budget annexe Espace 140 – Exercice 2018**

Rapporteur : C. Leclerc

Le Conseil municipal, **à la majorité**, décide :

**Vote**

**Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)**  
**2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,**  
**madame Bozon-Guillot**  
**+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)**  
**Contre : 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)**

- **d'adopter** la présente décision modificative n°2 du budget annexe Espace 140 pour l'exercice 2018 d'un montant total de 2 990 €, équilibrée à 2 990 € en section d'investissement.

**2018/11/136 – Décision modificative n° 2 du budget annexe Fort de Vancia – Exercice 2018**

Rapporteur : F. Perrot

Le Conseil municipal, **à la majorité**, décide :

**Vote**

**Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)**  
**+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,**  
**madame Bozon-Guillot**  
**+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)**  
**Contre : 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)**

- **d'adopter** la présente décision modificative n°2 du budget annexe Fort de Vancia pour l'exercice 2018 d'un montant total de 0 €, équilibrée en sections de fonctionnement et d'investissement.

**2018/11/137 – Garantie d'emprunt DYNACITE OPH de l'Ain – Opération de réhabilitation de 342 logements collectifs rue Michelet/Dumas/Renoir à Rillieux-la-Pape**

Rapporteur : F. Desjames

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'accorder** sa garantie financière à DYNACITE OPH de l'Ain, à hauteur de 15 %, soit 110 250 euros, pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci, portant sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Cet emprunt, contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 735 000 euros, est destiné à financer la réhabilitation de 342 logements collectifs au 1-2-9-10-11-12 et 13 place Michelet, 11-13-14-15-17 et 19 rue Michelet, 3-4-5 et 6 place Renoir, 1-3 et 5 rue Alexandre Dumas à Rillieux-la-Pape,

- **de s'engager**, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

- **de s'engager**, pendant toute la durée du contrat de prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci,

- **d'autoriser** Monsieur le maire ou son représentant à signer le contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et à DYNACITE OPH de l'Ain, ainsi que toute pièce s'y rapportant,

- **d'abroger** la délibération n°DE2016/01/04 relative à la réhabilitation de 282 logements.

**2018/11/138 - Société Publique Local Oser. Rapport annuel 2017**

Rapporteur : Ph. De La Cruz

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **de prendre acte** du rapport de la Société Publique Locale d'Efficacité Energétique pour l'exercice 2017, joint en annexe.

**2018/11/139 - Subvention Association « Le Rocher »**

Rapporteur : C. Dupuy

le Conseil Municipal, **à la majorité**, décide :

**Vote**

**Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)  
+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,  
madame Bozon-Guillot**

**Abstentions : 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)  
Contre : 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)**

- **d'émettre** un avis favorable à l'attribution à l'association Le Rocher Oasis des Cités d'une subvention annuelle de 15 000 € par an sur les années 2018 – 2019 et 2020 afin de favoriser le développement de son antenne à Rillieux-la-Pape ;
- **d'approuver** la convention pluriannuelle jointe en annexe ;
- **d'autoriser** le Maire à la signer ainsi que tous les documents y afférents.

### **2018/11/140 a – Convention Ciné Rillieux**

Rapporteur : C. Tétard

le Conseil Municipal, **à la majorité**, décide :

#### **Vote**

**Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)**  
**+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,**  
**madame Bozon-Guillot**  
**+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)**  
**Contre : 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)**

- **d'émettre** un avis favorable au versement d'une subvention d'investissement complémentaire à hauteur de 250 000 € à la SAS « URFOL – Ciné Rillieux » dans le cadre de l'article L2251-4 du Code Général des collectivités locales ;
- **d'autoriser** le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention tripartite et pluriannuelle d'objectifs et de Moyens étant précisé que les crédits figurent au budget.

### **2018/11/140 b – Avance de Trésorerie**

Rapporteur : C. Tétard

le Conseil Municipal, **à la majorité**, décide :

#### **Vote**

**Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)**  
**+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,**  
**madame Bozon-Guillot**  
**+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)**  
**Contre : 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)**

- **d'approuver** le versement d'une avance de trésorerie non rémunérée d'un montant de 44 000 € au titre de l'année 2018, remboursable par la SAS Ciné Rillieux, à l'équilibre du budget d'exploitation de l'équipement ;
- **d'approuver** la convention financière « avance de trésorerie 2018 » établie entre la Ville de Rillieux-la-Pape et la SAS Ciné Rillieux ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire de signer cette convention.

**2018/11/141 - Délégué à la Protection des données – Entente communale – Mise à jour**

Rapporteur : M. Atallah

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** la modification de l'entente et l'évolution de répartition des temps de travail du Délégué à la Protection des Données entre les collectivités
- **d'autoriser** le Maire à signer le projet d'entente intercommunale modifié.

**2018/11/142 - Dénomination d'un square « Jean-Claude GOURMOUD »**

Rapporteur : A. Vincendet

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **de dénommer** cet espace officiellement « Square Jean-Claude GOURMOUD »,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à la mise en application de cette nouvelle dénomination et à signer toute pièce s'y rapportant.

**2018/11/143 - Projet de création d'une zone de faibles émissions sur la Métropole de Lyon – Avis du Conseil municipal**

Rapporteur : A. Vincendet

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'émettre un avis favorable** au principe d'une ZFE au regard de la démarche Cit'ergie initiée à Rillieux-la-Pape mais défavorable selon les modalités proposées ;
- **de demander** à la Métropole de fournir à la commune de Rillieux-la-Pape les éléments de suivi de la qualité de l'air pour son territoire suite à la mise en place de cette restriction de circulation ;
- **de demander** que soient proposées par la Métropole des mesures complémentaires visant à améliorer la qualité de l'air des populations localisées le long des principaux axes routiers en dehors du périmètre de la ZFE, notamment sur la commune de Rillieux-la-Pape, l'A46, la route de Strasbourg et la route de Genève,
- **de demander** que les autres mesures du plan Oxygène en matière de mobilité et de transport soient amplifiées à court terme pour que les habitants des territoires extérieurs au périmètre de la ZFE disposent de réelles alternatives à la voiture individuelle pour leurs déplacements, conformément aux souhaits de la municipalité déjà exprimés lors de la consultation relative à l'élaboration du Plan de Déplacement Urbain (PDU).

**2018/11/144 - Projet immobilier au Loup Pendu – Désaffectation et déclassement par anticipation d'une partie des parcelles CA 181 et CA 105 – lot C**

Rapporteur : F. Desjames

le Conseil Municipal, **à la majorité**, décide :

## **Vote**

**Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)**

**+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,  
madame Bozon-Guillot**

**Abstentions : 5 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)**

**Contre : 2 (liste « une ville qui nous ressemble »)**

- **de décider** que la désaffectation des lots C pour 18 820 m<sup>2</sup> environ prendra effet au plus tard le 15 décembre 2018, laquelle sera constatée par huissier après pose de barrières sur tout le périmètre désaffecté

-**de prononcer** le déclassement par anticipation du lot C pour 18 820 m<sup>2</sup> tel que figurant sur le plan ci-joint (CA 181 partie et CA 105 partie)

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce, acte et document se rapportant à cette opération et permettant la réalisation du projet.

### **2018/11/145 - Projet immobilier au Loup Pendu – Désaffectation et déclassement par anticipation du lot B (parcelle CA 181 partie)**

Rapporteur : F. Desjames

le Conseil Municipal, **à la majorité**, décide :

## **Vote**

**Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)**

**+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,  
madame Bozon-Guillot**

**Abstentions : 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)**

**+ 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)**

- **de décider** que la désaffectation du lot B pour environ 11 450 m<sup>2</sup> tel que figurant sur le plan ci-joint (CA 181 partie) prendra effet au 30 juin 2020 au plus tard, laquelle sera constatée par huissier après pose de barrières sur tout le périmètre désaffecté

-**de prononcer** le déclassement par anticipation du lot B pour environ 11 450 m<sup>2</sup> tel que figurant sur le plan ci-joint (CA 181 partie),

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce, acte ou document se rapportant à cette opération et permettant la réalisation du projet.

### **2018/11/146 – Projet immobilier au Loup Pendu – Vente de terrains (lots B et C)**

Rapporteur : F. Desjames

le Conseil Municipal, **à la majorité**, décide :

## Vote

**Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)**

**+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,  
madame Bozon-Guillot**

**Abstentions : 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)**

**+ 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)**

- **d'autoriser** la vente du lot C pour 18 820 m<sup>2</sup> à la Société COGV, société en nom collectif, domiciliée 13 rue des Emeraudes à Lyon 6<sup>ème</sup>, ou à toute autre personne morale qu'elle se substituerait, pour un montant plancher de 2 680 000 euros hors taxes (outre la totalité de la TVA) et frais en vigueur et pour une surface de plancher de 10 000 m<sup>2</sup> ainsi répartie prévisionnellement (surface de plancher locatif social 800 m<sup>2</sup>, surface de plancher accession sociale 1 700 m<sup>2</sup>, surface de plancher accession libre 7 500 m<sup>2</sup>) ; la participation au PUP est valorisée à hauteur de 1 100 000 euros sur ce lot

- **de décider** que le prix définitif sera calculé au-delà de 10 000 m<sup>2</sup> de SDP (lot C) sur la base des autorisations d'urbanisme délivrées et sur la base de l'avis de France Domaines du 8 novembre 2018, soit :

- prix de 200 euros/m<sup>2</sup> de surface de plancher (locatif social)
- prix de 220 euros/m<sup>2</sup> de surface de plancher (accession sociale ou à prix maîtrisé en concertation avec la commune)
- prix de 430 euros/m<sup>2</sup> de surface de plancher (accession libre)

- **d'autoriser** la vente du lot B pour 11 450 m<sup>2</sup> à la Société COGV, société en noms collectifs, domiciliée 13 rue des Emeraudes à Lyon 6<sup>ème</sup>, ou à toute autre personne morale qu'elle se substituerait, pour un montant plancher de 1 320 000 euros hors taxes (outre la totalité de la TVA) et frais en vigueur et pour une surface de plancher de 5 000 m<sup>2</sup> ainsi répartie prévisionnellement, surface de plancher 750 m<sup>2</sup> (locatif social), surface de plancher 500 m<sup>2</sup> (accession sociale), surface de plancher 3 750 m<sup>2</sup> (accession libre) ; la participation au PUP est valorisée à hauteur de 550 000 euros sur ce lot.

- Au-delà de 5 000 m<sup>2</sup> de la SDP, le prix définitif sera calculé sur la base des autorisations d'urbanisme délivrées et sur la base de l'avis de France Domaines du 8 novembre 2018, à savoir :

- prix de 200 euros/m<sup>2</sup> de surface de plancher (locatif social)
- prix de 220 euros/m<sup>2</sup> de surface de plancher (accession sociale ou à prix maîtrisé en concertation avec la commune)
- prix de 430 euros/m<sup>2</sup> de surface de plancher (accession libre)

- **d'autoriser** l'acquéreur à déposer les permis de construire et autorisations d'urbanisme,

- **de préciser** que les prix de vente précités ont été fixés en prenant en compte la participation forfaitaire de la Société acquéreur de 1 650 000 euros par la signature d'une convention de Projet Urbain Partenarial avec la Commune et la Métropole avant le 31 décembre 2020, répartie tel que précisé ci-dessus (1 100 000 euros et 550 000 euros), cette répartition pouvant être appelée à varier en fonction du projet à condition que le montant de la participation de 1 650 000 euros soit garanti,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute division parcellaire et à consentir ou supporter toute servitude utile à la réalisation du projet, et à signer toute pièce, acte ou document se rapportant à cette opération,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les actes de vente correspondants et tout acte lié à cette opération, étant entendu que la recette sera inscrite au budget communal.

**2018/11/147 - Démolition et reconstruction partielle du Groupe Scolaire de la Velette : modification de l'autorisation de programme/crédits de paiement 2018**

Rapporteur : C. Dupuy

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°169101,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier ainsi que les autorisations d'urbanisme nécessaires au déroulement de cette opération,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possibles auprès des partenaires financeurs,
- **de dire** que les dépenses résultant de cette autorisation de programme seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la ville selon l'échéancier suivant :

- crédit de paiement 2016 =	36 765,00 €
- crédit de paiement 2017 =	59 306,82 €
- crédit de paiement 2018 =	418 206,18 €
- crédit de paiement 2019 =	1 912 000,00 €
- crédit de paiement 2020 =	2 425 000,00 €
- crédit de paiement 2021 =	2 248 722,00 €

et seront imputées aux articles 2031, 2033, 2184, 2188, 2313 et 2315 - fonction 20 – section investissement (dossier n°169101).

**2018/11/148 – Réhabilitation de l'ensemble immobilier Place Canellas : modification de l'autorisation de programme/crédits de paiement 2018**

Rapporteur : F. Desjames

le Conseil Municipal, **à la majorité**, décide :

**Vote**

**Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)**  
**+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,**  
**madame Bozon-Guillot**  
**+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)**  
**Contre : 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)**

- **d'approuver** le nouveau montant de l'APCP avec comme limite supérieure des dépenses 1 423 087,93 € TTC et la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°877151,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier ainsi que les autorisations d'urbanisme nécessaires au déroulement de cette opération,
- **de dire** que les dépenses résultant de cette autorisation de programme seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la commune selon l'échéancier suivant :

- crédit de paiement 2015 = 32 637,60 €
- crédit de paiement 2016 = 251 499,81 €
- crédit de paiement 2017 = 336 259,03 €
- crédit de paiement 2018 = 802 691,49 €

et seront imputées aux articles 2031, 2033, 2313 et 2315 - fonction 020 – section investissement (dossier n°877151).

**2018/11/149 - Réhabilitation de l'Espace Baudelaire en Médiathèque : modification de l'autorisation de programme/crédits de paiement 2018**

Rapporteur : C. Tétard

le Conseil Municipal, **à la majorité**, décide :

**Vote**

**Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)**  
**+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,**  
**madame Bozon-Guillot**  
**+ 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)**  
**Contre : 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)**

▪ **d'approuver** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°897151,

▪ **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier ainsi que les autorisations d'urbanisme nécessaires au déroulement de cette opération,

▪ **de dire** que les dépenses résultant de cette autorisation de programme seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la ville selon l'échéancier suivant :

- crédit de paiement 2015 = 1 080,00 €
- crédit de paiement 2016 = 596 068,80 €
- crédit de paiement 2017 = 372 306,86 €
- crédit de paiement 2018 = 2 095 397,36 €
- crédit de paiement 2019 = 4 300 000,00 €
- crédit de paiement 2020 = 5 335 146,98 €

et seront imputées aux articles 2031, 2033, 2184, 2188, 2313 et 2315 - fonction 30 – section investissement (dossier n°897151).

**2018/11/150 - Convention de servitude de passage /canalisation publique pour le transport de l'eau potable (Vallon de Castellane)**

Rapporteur : F. Desjames

le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **de prendre** connaissance de la convention de servitude et du plan ci-annexés,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce, acte et document se rapportant à l'implantation d'un réseau de transport de l'eau potable sur les parcelles communales AO 517, AM 84 – 85 – 86 – 87 – 88 – 89 – 90 – 91 – 412 – 413 et à consentir toute servitude utile.

### **2018/11/151 – Compte rendu d’activités du Conseil citoyen – Cinquième session**

Rapporteur : B. Desmet

- le Conseil Municipal, **à l’unanimité, prend acte** du compte rendu d’activité du Conseil Citoyen – Cinquième session.

### **2018/11/152 - Convention pluriannuelle d’objectifs du Centre Chorégraphique National de Rillieux-la-Pape 2019/2021**

Rapporteur : C. Tétard

Le Conseil municipal, **à l’unanimité**, décide :

- **d’accepter** les termes de cette convention et de ses annexes.
- **d’autoriser** Monsieur le Maire à signer la dite convention dont le projet est joint au présent rapport.

### **2018/11/153 - Organisation du forum Pop’Sciences – Versement de subvention**

Rapporteur : C. Dupuy

Le Conseil municipal, **à l’unanimité**, décide :

- **d’approuver** le versement d’une subvention de 2 000 € à l’Université de Lyon pour l’organisation du forum Pop’Sciences le 30 novembre 2018.

### **2018/11/154 – Mesures de responsabilisation**

Rapporteur : A. Vincendet

Le Conseil municipal, **à l’unanimité**, décide :

- **d’approuver** la participation de la ville aux mesures de responsabilisation prononcées à l’encontre d’élèves des collèges et lycées rilliards engagés dans cette démarche,
- **d’autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre des mesures de responsabilisation.

### **2018/11/155 - Actualisation du Règlement de la Commission d’Attribution en Crèche**

Rapporteur : C. Sève

Le Conseil municipal, **à l’unanimité**, décide :

- **d’approuver** le règlement de la commission d’attribution des places en crèche.

### **2018/11/156 - Gestion de la résidence Leclerc : convention de partenariat avec ADOMA**

Rapporteur : F. Poizat

Le Conseil municipal, **à l’unanimité**, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec ADOMA et toutes pièces relatives à ce dossier,
- **de dire** que ce partenariat ne fera pas l'objet d'une contrepartie financière.

**2018/11/157 – Rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap – Année 2017**

Rapporteur : M.C. Monnet

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, prend acte du rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap – Année 2017

**2018/11/158 – Vœu à adresser au Président de la République pour le maintien des Missions locales**

Rapporteur : X. Bérujon

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, décide :

**Vote**

**Pour : 26 (liste « le renouveau pour notre ville »)  
+ 2 (liste « une ville qui nous ressemble ») monsieur Gilbert Dandel,  
madame Bozon-Guillot  
+ 5 (liste « une ville qui nous ressemble »)  
Abstentions : 2 (liste « Avec J-C Darne donnons à Rillieux-la-Pape un nouvel élan »)**

- **de s'associer** à la mobilisation portée par l'Union Nationale des Missions Locales et l'Association des Maires de France et demande au Gouvernement de conditionner sa réforme du service public de l'emploi à la tenue d'une réelle concertation nationale et locale ;

- **d'inviter** chaque personne, association, entreprise soucieuse de l'avenir des Missions Locales comme services publics aux bénéfices des jeunes en démarche d'insertion professionnelle à signer la pétition mise en ligne sur <https://www.change.org/p/la-mission-locale-j-y-viens-j-y-tiens>.

**Fin de séance à 22 h 00.**

**N.B.** : Toutes les pièces complémentaires, délibérations et annexes sont consultables au service du Secrétariat Général aux heures d'ouverture de la Mairie ou sur rendez-vous – Les délibérations sont publiées au Recueil des actes administratifs.

(Tel : 04.37.85.00.18 - 04.37.85.00.27 - 04.37.85.00.00)